



Finance climat

COP22/CMP12/CMA1



SOMMAIRE



- **CONTEXTE DE LA FINANCE CLIMAT**
- **FINANCE CLIMAT SOUS LA CONVENTION**
- **AGENDA & PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA FINANCE CLIMAT A MARRAKECH**
- **PRINCIPALES POSITIONS DU GROUPE AFRICAIN**



CONTEXTE DE LA FINANCE CLIMAT



- La **nécessité d'aider** les Pays en Développement Parties pour que le présent **Accord soit appliqué** efficacement (Art 3);
- **Principes d'appui** aux plans et stratégies nationaux impulsés par les pays, **accès** pour les PMA et PEID, **vulnérabilité**, **équilibre** entre l'adaptation et l'atténuation, et **besoins et priorités** des pays en développement;
- Les ressources financières fournies **devraient améliorer la mise en œuvre** des politiques, stratégies, plans d'action et activités de changement climatique (TNA, NAPS, CBIT, NDC);
- Accélérer, encourager et favoriser **l'innovation** est essentiel pour une **réponse efficace à long terme** au changement climatique et pour promouvoir la **croissance économique et le développement** durable.



CONTEXTE DE LA FINANCE CLIMAT



Mécanismes de Gouvernance :

- **Mécanisme financier de la convention**, y compris ses entités opérationnelles, **servira** le mécanisme financier de l'Accord de Paris;
- Le FEM, le GCF, le LDCF, le SCCF **doivent servir l'accord**;
- Le Fonds Adaptation **peut servir l'accord**, sous réserve des décisions pertinentes de CMP et de la CMA;
- Le Comité Permanent de Financement (SCF) **doit servir l'accord conformément à ses fonctions et responsabilités établies dans le cadre de la COP.**



LA FINANCE CLIMAT SOUS LA CONVENTION



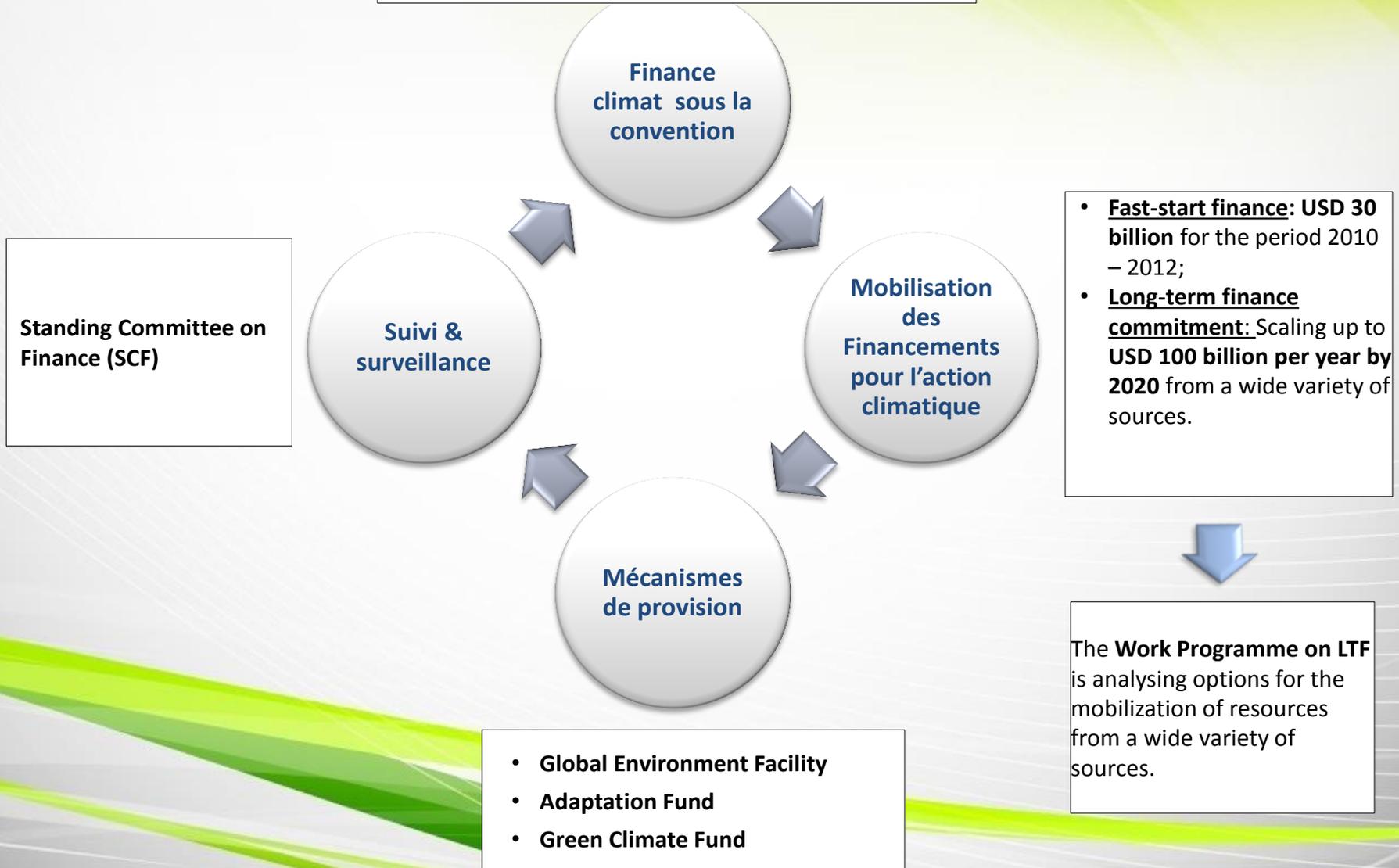
- Permettre aux Parties de prendre des **décisions éclairées** par le travail technique et les recommandations faites par le **Comité permanent de financement**;
- Phase de mise en œuvre de **l'architecture de financement climatique** pour assurer la **mobilisation**, la **fourniture** et le **déploiement** efficaces du financement climatique;
- **Renforcer la confiance** dans **la capacité** de la Convention de fournir un **soutien concret aux actions renforcées** en matière d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement;
- Expansion et engagement **d'acteurs clés**, par exemple, le secteur privé, les organisations multilatérales et bilatérales, dans la **mobilisation** et le **déploiement** du financement du climat est cours.



LA FINANCE CLIMAT SOUS LA CONVENTION



The Bali Action Plan (2007): Action renforcée pour la fourniture des ressources financières et l'investissement pour le changement climatique



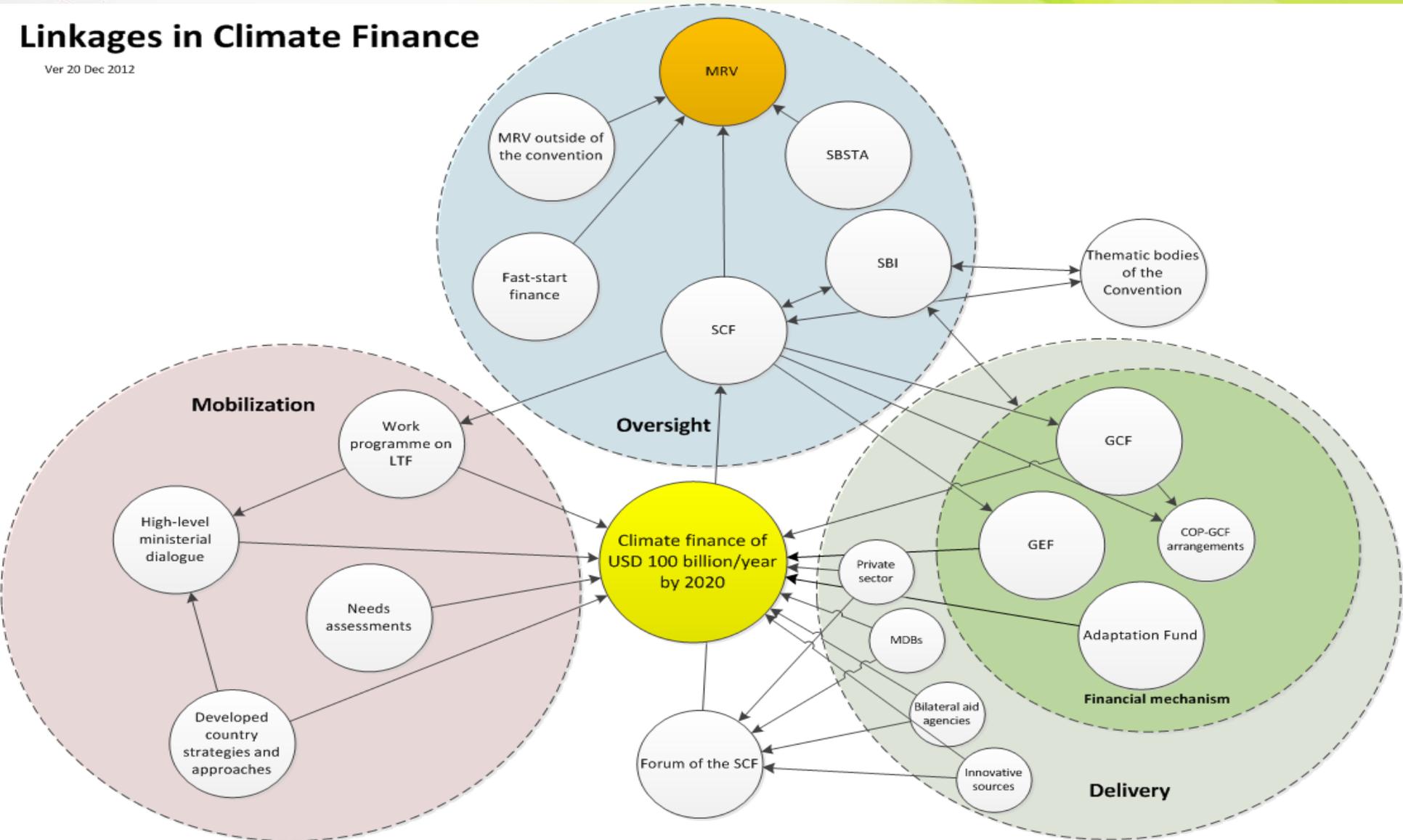


LA FINANCE CLIMAT SOUS LA CONVENTION



Linkages in Climate Finance

Ver 20 Dec 2012





AGENDA DE LA FINANCE CLIMAT A MARRAKECH



COP

- Relations entre méc. Tech et Méc. Fin
- Long-term finance
- Rapport du SCF
- Examen des fonctions du SCF
- Directives au GCF
- Directives au GEF
- 6^{ème} examen du Méc. Financier
- Identification des info. relatives à Art. 9.5 de l'accord de Paris.

CMP

- 3^{ème} examen du FA
- Rapport du conseil du FA

APA

- Transparence des mesures et de l'appui (modalités et directives)
- FA sert l'accord de Paris
- Bilan mondial

SBSTA

Modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par le secteur public

SBI

- Fourniture d'un appui financier et technique
- Examen des fonctions du SCF



Série de décisions relative au Financement à long terme :

- CP.22** : [Long-term climate finance](#)
- 5/CP.20**: [Long-term climate finance](#)
- 3/CP.19**: [Long-term climate finance](#)
- 4/CP.18**: [Work programme on long-term finance](#)
- 1/CP.18**: [Agreed outcome pursuant to the Bali Action Plan](#)
- 2/CP.17**: [Outcome of the work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention](#)
- 1/CP.16**: [The Cancun Agreements: Outcome of the work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention](#)
- 1/CP.13**: [The Bali Action Plan](#)



Serie des Rapports de la COP

- [Summary report on the in-session workshop on LTF in 2016, \(18 May 2016\)](#)
- [Summary report on the in-session workshop on LTF in 2015. Note by the secretariat. \(13 October 2015\)](#)
- [Summary report on the in-session workshop on LTF in 2014. Note by the secretariat. \(22 September 2014\)](#)
- [Report on the outcomes of the extended work programme on long-term finance. Note by the co-chairs. \(11 November 2013\)](#)
- [Report on the workshops of the work programme on long-term finance. \(6 November 2012\)](#)

Autres rapports

- [Mobilizing climate finance: A paper prepared at the request of G20 finance ministers \(6 October 2011\)](#)
- [Report of the Secretary-General's high-level advisory group on climate change financing \(5 November 2010\)](#)



COP22 :

- ✓ Salue les progrès pour atteindre l'objectif consistant à **mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an** d'ici à 2020 conformément à la décision 1/CP.16, et demande de continuer d'amplifier le financement mobilisé;
- ✓ Salue les progrès visant à améliorer les conditions et les cadres directifs propices pour faciliter **mobilisation et déploiement efficace** du financement ;
- ✓ Engage vivement les pays développés Parties à poursuivre leurs efforts pour parvenir à un **juste équilibre** entre les fonds alloués à l'atténuation et ceux alloués à l'adaptation;
- ✓ Processus impulsés par les pays, CDN, communications nationales, secteur privé, planification plus efficace, système national renforcé de gestion de financement permettent **l'évaluation et la réponse aux besoins** de financement;



COP22 :

- ✓ Salue les progrès accomplis à ce jour dans **l'amélioration de l'accès** des pays en développement au financement, et souligne de nouveau les **difficultés persistantes**, en particulier **l'insuffisance des capacités**;
- ✓ Invite les pays en développement Parties qui n'ont pas encore soumis leurs **rapports biennaux actualisés** à le faire dans les meilleurs délais;
- ✓ Se félicite du **deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau** sur le financement de l'action climatique, et décide que le **troisième** s'appuiera sur **les rapports des ateliers de session** et sur **l'évaluation biennale 2018** faisant le point des flux financiers dans le domaine ;



6^{ème} EXAMEN DU MÉCANISME FINANCIER 1/2



❑ Objectifs des directives de l'examen:

- Faire le point du fonctionnement du Mécanisme et prendre les mesures appropriées;
- Étudier la cohérence et la complémentarité entre les entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier, et entre les entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier et d'autres sources d'investissement et de financement.

❑ Sources d'information:

Les renseignements fournis par les Parties;

Les directives annuelles fournies par la COP;

Les rapports annuels du SCF, FEM, GCF, FA.....;

Les documents des processus des Nations Unies, des organismes de financement bilatéraux et multilatéraux compétents et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales chargées de financer l'action climatique.



6^{ème} EXAMEN DU MÉCANISME FINANCIER 2/2



❑ Critères:

L'efficacité du Mécanisme financier sera déterminée en fonction des critères suivants:

- La **transparence** des processus de décision des entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier ;
- Le **degré de mobilisation** des parties prenantes ;
- Le caractère adéquat et la **prévisibilité**, l'**accessibilité** et le versement en temps voulu des fonds destinés à financer des activités dans les pays en développement parties;
- La **souplesse, l'efficacité et la qualité** du cycle pour les procédures d'approbation de projets/programmes;
- Les **moyens financiers mobilisés**, et les modalités et taux de cofinancement, et l'utilisation d'instruments financiers;
- La mesure dans laquelle les ressources fournies **contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention.**



RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE FINANCEMENT & REVISION DE SES FONCTIONS 1/2



- ✓ Articles 4 et 11 de la Convention,
Paragraphe 112 de la décision **1/CP.16** et les paragraphes 120 et 121 de la décision **2/CP.17**, ainsi que les décisions **5/CP.18**, **7/CP.19**, **6/CP.20** et **6/CP.21**;

- ✓ **Composantes du rapport** portent sur :
 - Évaluation biennale de 2016 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat;
 - Mesure, notification et vérification de l'appui fourni;
 - Directives au GCF et FEM;
 - Examen des questions de financement à long terme;
 - Relations avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les organes thématiques de la Convention ;
 - Examen des fonctions du Comité permanent du financement.



RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE FINANCEMENT & REVISION DE SES FONCTIONS 2/2



- ✓ Adoption du plan de travail du SCF pour 2017;
- ✓ SCF est appelé à poursuivre ses délibérations sur la question de son **forum 2017** à la première réunion qu'il tiendra en 2017;
- ✓ SCF intégrera le financement se rapportant aux **aspects liés aux forêts** dans son plan de travail 2017;
- ✓ Demande au SCF de prendre en considération les directives qui lui ont été données dans d'autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties.
- ✓ COP prie le SBI d'**engager** les travaux relatifs à **l'examen du Comité permanent du financement** conformément aux termes de référence (objectif, portée, sources d'information, critères) **à sa 46^{ème} session et de l'achever à sa 47^{ème} session en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption à la COP 23 (novembre 2017).**



RAPPORT DU FVC À LA COP & DIRECTIVES À L'INTENTION DU FONDS 1/3



- ✓ Décisions 3/CP.17, 6/CP.18, 4/CP.19, 7/CP.20 et 7/CP.21
- ✓ COP a pris note des informations qui y figurent sur les **progrès accomplis** par le FVC , y compris **la liste détaillée et exhaustive des mesures prises** par le Conseil du Fonds comme suite aux directives reçues de la COP;
- ✓ L'approbation d'un montant de **1,17 milliard de dollars** pour **27 projets** et programmes dans **39 pays**;
- ✓ La délivrance **d'appels de propositions** pour **des modalités qui facilitaient un accès direct**, pour un **montant atteignant 200 millions de dollars**;
- ✓ La délivrance **d'appels de propositions** pour des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises pour un montant atteignant **100 millions de dollars**;



RAPPORT DU FVC À LA COP & DIRECTIVES À L'INTENTION DU FONDS 2/3



- ✓ L'accréditation de **41 entités** à ce jour, y compris **18 entités à accès direct** ;
- ✓ L'adoption du **plan stratégique initial** pour le FVC ;
- ✓ Les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre du **programme d'appui à la planification et aux activités préalables** avec l'approbation de propositions de planification préalable dans **57 pays** pour un total de **16 millions de dollars** ;
- ✓ L'approbation d'un montant atteignant **3 millions de dollars** par pays à titre de financement pour l'élaboration de **plans nationaux d'adaptation** et/ou d'autres processus nationaux de planification de l'adaptation ;
- ✓ L'approbation de la politique de divulgation de l'information, y compris la retransmission sur le Web des délibérations du Conseil, augmentant ainsi **la transparence des prises de décisions du Conseil** ;



RAPPORT DU FVC À LA COP & DIRECTIVES À L'INTENTION DU FONDS 3/3



- ✓ Demande au Conseil de faciliter une augmentation du montant des **propositions d'accès direct en attente** ;
- ✓ Demande au Conseil **d'accroître la fourniture de ressources** en se penchant sur les mesures retardant la mise en œuvre de projets qui ont été approuvés par le Conseil;
- ✓ Encourage le Conseil afin d'élaborer des modalités à l'appui d'activités permettant une participation du **secteur privé** dans les PMA et les PEID, et à chercher des possibilités d'associer le secteur privé, y compris **les acteurs locaux**, à des mesures d'adaptation aux niveaux national, régional et international .



RAPPORT DU FEM À LA COP & DIRECTIVES À L'INTENTION DU FONDS



- ✓ Engage les pays concernés à assurer le succès de la **7^{ème} opération de reconstitution des ressources**, de manière à contribuer à un **financement adéquat et prévisible**, compte tenu de l'Accord de Paris ;
- ✓ FEM est demandé à continuer d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à **accéder aux ressources de façon efficace**;
- ✓ FEM est appelé à tenir compte des **risques climatiques** dans tous ses programmes et activités, selon qu'il y a lieu, en gardant à l'esprit les enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales ;
- ✓ FEM est encouragé à continuer de suivre, examiner et faire rapport sur la **durabilité des résultats des projets** du **Fonds** pour les pays les moins avancés et du **Fonds** spécial pour les changements climatiques .



FOURNITURE D'UN APPUI FINANCIER ET TECHNIQUE (NOTIFICATION PAR LES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION)



- FEM accorde un appui financier en vue de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I.
- SBI a examiné les informations contenues dans les documents établis pour la session et il a **formulé des recommandations** au FEM en tant qu'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention.



MODALITÉS DE COMPTABILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES FOURNIES ET MOBILISÉES PAR DES INTERVENTIONS PUBLIQUES



- ✓ L'échange de vues constructif pendant **l'atelier de session** sur la comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques a été accueilli avec intérêt;
- ✓ SBSTA a encouragé les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que d'autres organisations à **étayer la définition des modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées** par des **interventions publiques**, y compris en organisant des **réunions techniques**, avec la contribution et la participation de pays Parties en développement et développés ;
- ✓ SBSTA s'est dit conscient de la nécessité de garantir que les modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques **seront définies en temps voulu** pour qu'elles puissent être intégrées dans le cadre de transparence.



MODALITÉS, PROCÉDURES ET LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE CADRE DE TRANSPARENCE DES MESURES ET DE L'APPUI



- Le cadre de transparence des mesures et de l'appui a été créé en vertu de **l'article 13 de l'Accord de Paris**;
- APA poursuivra l'examen de ce point de l'ordre du jour, y compris des observations des Parties;
- La **COP** a mis en place une Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (**CBIT**) et formulé des directives afin d'améliorer la transparence des mesures et de l'appui, conformément à PA.
- La **CMA** adoptera des modalités, des procédures et des lignes directrices communes, de la transparence des mesures et de l'appui).



RELATIONS ENTRE LE MÉCANISME TECHNOLOGIQUE ET LE MÉCANISME FINANCIER DE LA CONVENTION 1/2



- ✓ Technologie qui est incontournable pour atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation, est **freinée** par la finance. D'où la nécessité d'une collaboration étroite entre le **Mécanisme technologique** (TEC et CTCN) et le **Mécanisme financier** (GEF et GCF).
- ✓ FVC est appelé à continuer d'inviter les présidents du TEC et CTCN à **ses prochaines réunions** sur des questions d'intérêt commun ;
- ✓ La collaboration ayant trait au **programme de planification préalable** et **d'appui aux activités préparatoires** et au **mécanisme d'élaboration des projets du Fonds** aura des conséquences sur le renforcement des capacités des pays pour mettre en œuvre des projets et des programmes technologiques;
- ✓ MF et MT sont appelés à donner des **informations** sur l'action menée pour renforcer les **relations** entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier dans leur rapport annuel à la COP;



RELATIONS ENTRE LE MÉCANISME TECHNOLOGIQUE ET LE MÉCANISME FINANCIER DE LA CONVENTION 2/2



- ✓ FVC est appelé à continuer d'apporter son appui pour faciliter **l'accès aux technologies écologiquement rationnelles** dans les pays en développement parties et pour entreprendre des travaux de recherche-développement collaboratifs afin de renforcer leur action en matière d'atténuation et d'adaptation ;
- ✓ les autorités nationales désignées et les centres de liaison au titre du FVC sont appelés à procéder à **des évaluations des besoins technologiques** et à élaborer **des plans d'action technologiques** ;
- ✓ Les pays sont appelés à élaborer **des projets ayant trait à la technologie et les soumettre** aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier ;
- ✓ Il a été décidé de poursuivre l'examen de cette question à la **COP24 (nov 2018)**.



PRINCIPALES POSITIONS DU GROUPE AFRICAIN 1/4



- Demande au SBI à sa 46ème session, en collaboration avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation, de commencer à clarifier la gouvernance et les arrangements institutionnels, les garanties et les modalités de fonctionnement du **Fonds pour l'adaptation** et de formuler des recommandations pour examen et adoption par la CMA qui sera convoquée conjointement avec la COP24 et la CMP14 (2018).
- Le Groupe africain se félicite des décisions prises, y compris des orientations fournies aux **organes d'exécution du Mécanisme financier** (FEM, FVC) et au **Comité permanent de financement** ;



PRINCIPALES POSITIONS DU GROUPE AFRICAIN 2/4



L'importance de respecter les arrangements existants dans le cadre de la Convention en ce qui concerne la **catégorisation des pays bénéficiant** des différentes sources de financement au titre de la Convention et comme reflété dans les décisions précédentes sur le financement.

L'importance de la poursuite des discussions de fond sur le **financement à long terme** qui vise à répondre aux besoins des pays en développement et à élever l'ambition à la fois avant 2020 et après 2020.

L'importance de **l'élargissement quantifié** du financement en général et du financement de l'adaptation en particulier qui est la plus haute priorité pour l'Afrique.



PRINCIPALES POSITIONS DU GROUPE AFRICAIN 3/4



Le Groupe africain se félicite des engagements pris par l'Allemagne, la Région wallonne, la Région flamande, l'Italie et la Suède, qui dépassent **80 millions de dollars EU**.

L'importance d'assurer un financement durable du **Fonds pour l'Adaptation** car il s'agit d'une institution importante dans le cadre de l'architecture de financement de l'adaptation qui doit être pleinement appuyée pour remplir son mandat et servir l'Accord de Paris.

L'existence de **plusieurs opportunités** à saisir (FEM, FVC, CBIT...);



PRINCIPALES POSITIONS DU GROUPE AFRICAIN 4/4



Pour augmenter **l'accès au financement** et faciliter la **mobilisation** des ressources, il est nécessaire de **renforcer la coordination** d'une part entre les administrateurs africains, AND, Points focaux, et d'autre part entre les différentes équipes thématiques à savoir celles chargées de la finance, l'adaptation et la transparence.

Le Groupe accueille avec satisfaction les informations fournies par le secrétariat du FEM sur le **soutien financier fourni par le FEM** pour **l'établissement de rapports biennaux actualisés** par les Parties non visées à l'annexe I et **l'Initiative de RC pour la Transparence (CBIT)**.

le FEM devra appuyer la préparation des BUR et des CBIT en temps opportun.